

Termes et conditions

1. Je comprends qu'en tant que JIFU, LLC, société à responsabilité limitée de l'Idaho membre ou affilié de la («JIFU»):

a. J'ai le droit de proposer à la vente des produits et services JIFU conformément aux présentes conditions générales.

b. J'ai le droit d'inscrire des affiliés et des membres dans JIFU.

c. Si je suis qualifié, j'ai le droit de gagner jusqu'à 30% de commissions conformément au plan de rémunération JIFU déterminé par l'inscription d'autres affiliés et membres qui seront éligibles à des économies de voyage importantes non disponibles pour le grand public.

2. J'accepte de présenter le plan de paiement JIFU et les produits et services JIFU comme indiqué dans la documentation officielle JIFU.

3. J'accepte qu'en tant qu'affilié membre de JIFU, je suis un entrepreneur indépendant et non un employé, partenaire, représentant légal ou franchisé de JIFU. J'accepte que je serai seul responsable du paiement de toutes les dépenses engagées par moi-même, y compris, mais sans s'y limiter, les frais de voyage, de nourriture, d'hébergement, de secrétariat, de bureau, de téléphone interurbain et d'autres dépenses. **JE COMPRENDS QUE JE NE SERAI PAS TRAITÉ COMME UN EMPLOYÉ DE JIFU À DES FINS FÉDÉRALES OU FISCALES.** JIFU n'est pas responsable de la retenue, et ne doit pas retenir ou déduire de mes bonus et commissions, le cas échéant, FICA ou taxes de quelque nature que ce soit.

4. J'ai lu attentivement et j'accepte de me conformer aux politiques JIFU (telles que déterminées par la loi applicable) et au plan de paiement JIFU, qui sont tous deux incorporés et intégrés dans les présentes Conditions générales (ces trois documents seront collectivement référencés comme l'«accord»). Je comprends que je dois être en règle, et ne pas enfreindre le Contrat, pour être éligible aux bonus ou aux commissions de JIFU. Je comprends que ces conditions générales, le JIFU (tel que déterminé par la loi applicable) ou le plan de paiement JIFU

peuvent être modifiés par JIFU si une telle modification est requise par le droit fédéral, étatique ou international, et j'accepte de respecter toutes ces modifications. La notification des modifications sera publiée sur le site Web du JIFU. Les modifications entreront en vigueur 30 jours après la publication ou plus tôt si la loi l'exige. La poursuite de mes activités JIFU ou mon acceptation de bonus ou de commissions constituera mon acceptation de tous les amendements.

5. La durée du présent Contrat est d'un an (sous réserve d'annulation préalable comme prévu dans les politiques (tel que déterminé par la loi applicable). Lors de l'inscription, j'accepte un paiement mensuel basé sur le pack d'inscription que j'ai sélectionné. J'accepte avoir ma carte de crédit cryptée stockée à des fins de facturation mensuelle. Si je ne renouvelle pas mon entreprise JIFU, ne paie pas les frais mensuels de membre ou d'affilié membre, ou si elle est annulée ou résiliée pour une raison quelconque, je comprends que je perdrai définitivement tous les droits en tant que membre ou affilié membre. Je ne serai pas éligible pour vendre les produits et services JIFU ni ne pourrai recevoir de commissions, bonus ou autres revenus résultant des activités de mon ancienne organisation de vente en aval. En cas d'annulation, résiliation ou non-renouvellement, je renonce à tous les droits que j'ai, y compris, mais sans s'y limiter, les droits de propriété, à mon ancienne organisation affiliée et à tout bonus, commission ou autre rémunération provenant des ventes et autres activités de mon ancienne organisation en aval. JIFU se réserve le droit de résilier tous les accords de membre ou d'affiliation avec un préavis de 30 jours si la Société choisit de: (1) cesser ses activités commerciales; (2) se dissoudre en tant qu'entité commerciale; ou (3) mettre fin à la distribution de ses produits et / ou services via des canaux de vente directe.

6. Je ne peux céder aucun droit ou déléguer mes fonctions en vertu du Contrat sans le consentement écrit préalable de JIFU. Toute tentative de transfert ou de cession du Contrat

sans le consentement écrit exprès de JIFU rend le Contrat annulable au choix de JIFU et peut entraîner la résiliation de mon entreprise.

7. Je comprends que si je ne respecte pas les termes de l'Accord, JIFU peut, à sa discrétion, m'imposer des mesures disciplinaires telles que définies dans le (tel que déterminé par la loi applicable). Si je suis en violation, en défaut ou en violation de l'Accord à la résiliation, je n'aurai pas le droit de recevoir d'autres bonus ou commissions, que les ventes pour ces bonus ou commissions aient été réalisées ou non.

8. JIFU, ses sociétés mères ou affiliées, administrateurs, dirigeants, actionnaires, employés, ayants droit et agents (collectivement dénommés «affiliés»), ne seront pas responsables de, et je dégage JIFU et ses affiliés de toute réclamation pour dommages consécutifs et exemplaires pour toute réclamation ou cause d'action relative au Contrat. J'accepte en outre de décharger JIFU et ses affiliés de toute responsabilité découlant de ou liée à: (a) la violation par tout membre ou affilié du présent accord ou du (tel que déterminé par la loi applicable); (b) la promotion ou l'exploitation d'une entreprise JIFU par un membre ou un membre affilié et toute activité qui y est liée, y compris, mais sans s'y limiter, la présentation des produits JIFU ou du plan de paiement JIFU, l'exploitation d'un véhicule à moteur, le bail des salles de réunion ou de formation, etc.), et acceptez d'indemniser JIFU pour toute responsabilité, dommages, amendes, pénalités ou autres; (c) toute donnée ou information incorrecte fournie par un membre ou un membre affilié à JIFU; (d) l'incapacité de l'affilié membre à fournir les informations ou données nécessaires à JIFU pour exploiter ses activités; ou (e) les récompenses découlant de toute conduite non autorisée que j'entreprends dans l'exploitation de mon entreprise.

9. L'Accord, dans sa forme actuelle et tel qu'amendé par JIFU tel que requis par le droit local, étatique, fédéral ou international, constitue l'intégralité du contrat entre JIFU et moi-même.

Toutes les promesses, représentations, offres ou autres communications non expressément énoncées dans le Contrat sont sans force ni effet.

10. Toute renonciation par JIFU à toute violation de l'Accord doit être faite par écrit et signée par un agent autorisé de JIFU. La renonciation par JIFU à toute violation de l'Accord de ma part ne fonctionnera pas ou ne sera pas interprétée comme une renonciation à toute violation ultérieure.

11. Si une disposition de l'Accord est jugée invalide ou inapplicable, cette disposition ne sera réformée que dans la mesure nécessaire pour la rendre exécutoire, et le reste de l'Accord restera pleinement en vigueur.

12. Le présent Contrat sera régi et interprété conformément aux lois de l'État de l'Idaho sans égard aux principes de conflits de lois. Tous les litiges et réclamations relatifs à JIFU, le membre ou le contrat d'affiliation membre, le plan de paiement JIFU ou ses produits et services, les droits et obligations d'un membre indépendant ou affilié membre et JIFU, ou toute autre réclamation ou cause d'action relative à la performance d'un membre indépendant, d'un membre affilié ou d'un JIFU en vertu de l'accord ou du JIFU (tel que déterminé par la loi applicable) sera réglée totalement et définitivement par arbitrage à Boise, Idaho, ou dans tout autre lieu prescrit par JIFU, conformément au gouvernement fédéral. Arbitration Act et les règles d'arbitrage commercial de l'American Arbitration Association, sauf que toutes les parties ont droit aux droits de découverte accordés en vertu des règles fédérales de procédure civile. Toutes les questions liées à l'arbitrage sont régies par la loi fédérale sur l'arbitrage. La décision de l'arbitre est définitive et contraignante pour les parties et peut, si nécessaire, être réduite à un jugement de tout tribunal compétent. La partie gagnante aura le droit de recevoir de la partie perdante OU chaque partie à l'arbitrage sera responsable de ses propres - frais et dépenses d'arbitrage, y compris les frais juridiques et de dépôt. Cet accord d'arbitrage survivra à toute résiliation ou expiration

de l'accord. Rien dans l'Accord n'empêchera JIFU de demander et d'obtenir de tout tribunal compétent un bref de saisie-arrêt, une saisie-arrêt, une injonction temporaire, une injonction préliminaire, une injonction permanente ou toute autre mesure équitable disponible pour sauvegarder et protéger ses intérêts avant, pendant ou après la dépôt de tout arbitrage ou autre procédure ou en attente de la restitution d'une décision ou d'une sentence dans le cadre de tout arbitrage ou autre procédure.

13. Les parties consentent à la juridiction et au lieu devant tout tribunal fédéral ou d'État du comté d'Ada, État de l'Idaho, aux fins de l'exécution d'une sentence par un arbitre ou de toute autre question non soumise à l'arbitrage.

14. Résidents de la Louisiane: Nonobstant ce qui précède, les résidents de la Louisiane peuvent intenter une action contre la société avec la juridiction et le lieu prévus par la loi de la Louisiane.

15. Exception pour les résidents du Montana: Un résident du Montana peut annuler son accord de membre ou d'affiliation de membre dans les 15 jours suivant la date d'inscription et recevoir un remboursement complet en vertu des dispositions générales de l'AVIS DE DROIT D'ANNULATION ci-dessous.

16. Exception pour les résidents de l'Alaska. Un résident de l'Alaska peut annuler son accord de membre ou de membre affilié dans les 5 jours suivant la date d'inscription et recevoir un remboursement complet conformément aux dispositions générales de l'AVIS DE DROIT D'ANNULATION ci-dessous.

17. Si un membre ou un affilié membre souhaite intenter une action contre JIFU pour tout acte ou omission lié à ou découlant de l'accord, cette action doit être intentée dans un délai d'un an à compter de la date du comportement présumé donnant lieu à l'action. . Le fait de ne pas intenter une telle action dans ce délai exclura toute réclamation contre JIFU pour un tel acte ou

omission. **Le membre ou le membre affilié renonce à toute réclamation selon laquelle tout autre statut de prescription s'applique.**

18. En ce qui concerne tout événement, activité ou événement marketing officiel autorisé par JIFU, j'autorise JIFU à utiliser mon nom, ma photographie, mon histoire personnelle et / ou mon image dans le matériel publicitaire ou promotionnel et je renonce à toute réclamation de rémunération pour une telle utilisation.

AVIS DE DROIT D'ANNULATION

Vous pouvez ANNULER cette transaction, sans aucune pénalité ni obligation, dans les TROIS JOURS OUVRABLES à compter de la date ci-dessus. Si vous annulez, toute propriété échangée, tout paiement effectué par vous en vertu du contrat ou de la vente, et tout effet négociable que vous avez exécuté seront retournés dans les DIX JOURS OUVRABLES suivant la réception par le vendeur de votre avis d'annulation, ainsi que de toute sûreté en découlant. de la transaction sera annulée. Si vous annulez, vous devez mettre à la disposition du vendeur à votre domicile, dans un état substantiellement aussi bon que lors de la réception, toutes les marchandises qui vous ont été livrées dans le cadre du présent contrat ou de la vente, ou vous pouvez, Pour annuler cette transaction, envoyez un courrier électronique à [memberservices @ jifutruvel.com](mailto:memberservices@jifutruvel.com), ou livrer une copie signée et datée de cet avis d'annulation ou de tout autre avis écrit AU PLUS TARD À MINUIT du troisième jour ouvrable suivant la date à laquelle le présent accord est conclu par JIFU et le membre ou affilié membre.

Rev. 2020